

Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort

ÉDITORIAL

Chères et chers membres de l'ACAT,

Engagez-vous pour des personnes menacées de manière imminente par la torture et les mauvais traitements ! Participez à l'appel urgent de l'ACAT en envoyant sans attendre notre lettre ci-jointe au président turkmène.



Au Turkménistan, les médias sont soumis au pouvoir de l'État. Le journaliste Nourgeldy Halykov, 26 ans, travaillait pour *Turkmen News*, un média indépendant dont le siège principal est situé aux Pays-Bas. Pour avoir repris et publié une photo montrant des experts de l'OMS en visite au Turkménistan, il a été condamné en septembre dernier à quatre ans de prison. L'ACAT considère qu'il s'agit de détention arbitraire. Nourgeldy Halykov pourrait être torturé. C'est aussi le cas du lanceur d'alerte Mansour Minguelov, qui a dénoncé la torture de son frère en 2012 et a été condamné à 22 ans de détention pour son travail d'information sur la torture au Turkménistan. L'ACAT-Suisse et les neuf autres ACAT européennes appellent le président turkmène Gurbangouly Berdimoukhamedov à libérer ces détenus innocents. Vous trouverez plus de détails en page 2.

Vous offrez de l'espoir. En vous associant solidairement aux interventions de l'ACAT, vous montrez de la compassion. Vous vous engagez pour le respect de la vie et de la dignité humaines. Vous exigez des gouvernements et des autorités qu'ils se conforment aux droits humains. Ensemble, nous pouvons atteindre notre objectif. Nous vous remercions de votre engagement.

Meilleures salutations,
Ruth Blum, Responsable du Fundraising

CAMPAGNES

Vendredi saint 2021 : un aperçu

Depuis des années, les autorités chinoises poursuivent une politique de répression féroce à l'encontre, notamment, de la **communauté ouïghoure** dans le pays, ainsi qu'envers les ressortissants de cette ethnie à l'étranger. Nous vous invitons d'ores et déjà à en apprendre plus sur cette tragédie et à vous engager contre ces persécutions avec notre prochaine campagne du Vendredi saint, que vous recevrez par la poste ou par e-mail à la **mi-février**. Merci par avance de votre soutien. DJ

Journée des droits de l'homme : célébration en ligne

Le 10 décembre 2020, pour la Journée des droits de l'homme, une célébration a été organisée à la cathédrale de Berne sur le thème « Justice climatique et droits humains ». En raison des restrictions dues à la pandémie, le public n'a pas pu y assister comme prévu. **La célébration** a toutefois été **retransmise en direct sur Youtube, où la vidéo est encore disponible** (en allemand) :

bit.ly/oekumenischefeier_10-12-2020
(début de la célébration à la minute 45)



Cette célébration a été organisée par des représentant(e)s de l'ACAT-Suisse, d'Amnesty International Suisse, de la Communauté de travail des Églises chrétiennes de la région de Berne (AkiB) ainsi que des Églises réformée, catholique-chrétienne et catholique-romaine.

Un grand merci à notre membre André Galli, qui s'est investi dans cet événement ! KDB

TURKMÉNISTAN : Nourgeldy HALYKOV

Quatre ans de prison pour avoir publié une photo

Pour la simple publication d'une photo dans un journal en ligne, Nourgeldy Halykov écope de quatre ans de prison où il risque la torture. Le journaliste voulait informer le public à propos de la grave situation de la pandémie dans son pays.



Nourgeldy Halykov

Âgé de 26 ans, Nourgeldy Halykov travaille clandestinement pour *Turkmen News*, un média indépendant basé aux Pays-Bas et spécialisé dans les droits humains. Début juillet 2020, le journaliste est tombé sur une photo d'experts de l'Organisation mondiale de la santé en visite au Turkménistan. Cette photo est apparue sur le compte Instagram d'une ex-camarade de classe. Celle-ci a d'ailleurs subi des pressions après la parution de la photo. Nourgeldy Halykov a publié le cliché sur *Turkmen News*.

Quatre ans de prison pour la publication d'une photo

La convocation du journaliste au commissariat, puis son arrestation et son placement en détention provisoire ne se sont pas fait attendre. Le 26 juillet, il est officiellement poursuivi pour « fraude » en relation avec une prétendue dette de quelque 4000 euros non honorée, contractée en début d'année. C'est un « ami » qui l'aurait dénoncé. Finalement, le 15 septembre, Nourgeldy Halykov est condamné par un tribunal d'Achkhabad sur de spéieuses accusations de fraude, couramment utili-

sées par les services de sécurité de l'État pour faire taire les « ennemis de l'État ». Nourgeldy Halykov est incarcéré pour quatre ans, uniquement en raison de la publication d'une photo. Il risque de subir la torture. Afin d'obtenir sa libération, son employeur s'est tourné vers des cabinets juridiques américains, l'OSCE et des ONG internationales.

Presse et liberté d'expression muselées

Le gouvernement turkmène prétend que le pays est épargné par la pandémie du Covid-19. Il continue de nier la présence du coronavirus sur son territoire. Or, des civils, personnes incarcérées ou travailleurs médicaux de première ligne, continuent de succomber au virus. Même les résultats positifs des tests des diplomates étrangers au Turkménistan ne parviennent pas à persuader les autorités de modifier leur ligne de conduite. Le taux d'infection est ainsi très difficile à évaluer et la létalité du virus augmente. Le Turkménistan, l'un des pays les plus fermés au monde, n'a encore officiellement reconnu aucun cas de coronavirus sur son territoire malgré une hausse des « pneumonies ». Les journalistes indépendants sont ciblés et tous ceux qui ne véhiculent pas une « image positive » du pays sont systématiquement victimes d'arrestations arbitraires. Le pays occupe d'ailleurs la 179^e place sur 180 au classement mondial de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières (RSF). Et ce sont les lanceurs d'alerte, tels Nourgeldy Halykov ou Mansour Minguelov (appel urgent 04-2019), qui sont les premiers à porter le poids de cette répression.

SOURCES : RSF.org / ACAT-Belgique

Dans la lettre d'intervention au président du Turkménistan, il est rappelé que ce pays est Partie à la Convention des Nations unies contre la torture (CAT) et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), et que les droits qui y sont inscrits doivent être respectés par les autorités. En particulier le droit à un procès équitable, le droit à la liberté d'expression et l'interdiction absolue de la torture. Il est ainsi demandé au président du Turkménistan de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter les droits humains dans son pays. Il lui est en outre demandé d'ordonner la libération immédiate de Nourgeldy Halykov, condamné uniquement pour avoir exercé de manière pacifique son métier de journaliste, et de s'assurer que ce dernier ne soit soumis à aucune forme de torture ou autres mauvais traitements. L'appel demande également au président de faire libérer Mansour Minguelov et d'ouvrir une enquête indépendante sur les allégations de torture qu'il aurait subie, et d'en faire poursuivre et condamner les auteurs éventuels.

Lettre au président du Turkménistan

Mr. Gurbanguly Berdymukhamedov
President of Turkmenistan
Presidential Palace Türkmenbaşy
744000 Ashkhabad
Turkmenistan

Port : Fr. 2.00 (courrier A)

E-mail : nt@online.tm

Copie à l'ambassade du Turkménistan en Suisse

Ambassade du Turkménistan
Chancellerie
Avenue de France 23
Case postale 154
1211 Genève 20

Port : Fr. 0.85 / 1.00 (courrier B/A)

E-mail :
info@turkmenistanmission.ch
office@turkmenistanmission.ch

Délai d'intervention :
20 février 2021.
Merci beaucoup !

Mauvaise nouvelle

IRAN

Le 2 décembre 2020, **Nasrin Sotoudeh**, l'éminente avocate spécialiste des droits humains et critique du régime iranien, a de nouveau été renvoyée à la prison de Qarchak, alors qu'elle avait été libérée de manière temporaire pour raisons médicales. Depuis sa grève de la faim de l'été 2020, Nasrin Sotoudeh souffre en effet de très graves problèmes de santé. En mars 2019, à cause de son action pacifique de longue date contre le régime iranien, Nasrin Sotoudeh avait été condamnée à 38 ans de réclusion et à 148 coups de fouet à l'issue de deux procès inéquitables.

SOURCE : Frontline Defenders

FU 2020-11 / FU 2020-01 / AU 2019-05 / FU 2013-11 / AU 2012-11

Bonne nouvelle

BOLIVIE / ARGENTINE

Facundo Molares a été rapatrié en Argentine le 3 décembre 2020. Une Cour de justice bolivienne avait ordonné son assignation à résidence, en remplacement de sa détention carcérale. Facundo se trouve toujours sous juridiction bolivienne pour les faits qui lui sont reprochés, mais il est désormais en sécurité auprès des siens dans son pays. Facundo Molares

avait été arrêté et emprisonné en Bolivie en novembre 2019. Il avait été accusé, sans preuves tangibles, du meurtre de deux personnes lors d'affrontements à Montero, et parce qu'il avait fait partie des FARC. Facundo avait ensuite été transféré dans une prison

de haute sécurité près de La Paz. Il souffrait de graves problèmes médicaux. L'ACAT-Espagne/Catalogne avait lancé un appel urgent en sa faveur en février 2020, repris par l'ACAT-Suisse. Un deuxième appel urgent a été lancé en octobre 2020, aux autorités argentines cette fois-ci. Le fort engagement de la famille, les efforts du gouvernement argentin, le soutien de nombreuses ONG internationales, dont les ACAT ainsi que le changement de gouvernement en Bolivie ont abouti à cet heureux dénouement.

SOURCES : @facundomolares (Twitter) / [cancilleria.gob.ar / fightbacknews.org](http://cancilleria.gob.ar/fightbacknews.org)

AU 2020-02 / FU 2020-06 / AU 2020-10

Noëlla Rouget

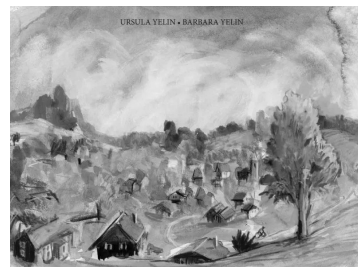
1944, Noëlla Rouget a 23 ans quand elle est enfermée durant 14 mois dans le camp de concentration de Ravensbrück. Elle y côtoie les pires atrocités qu'un individu puisse vivre et la plus belle des sororités. Sans ses compagnes de déportation, dit-elle, elle n'aurait jamais tenu – sans Dieu non plus. En même temps qu'elle se révoltait contre ses geôlières, Noëlla, fervente catholique, priait pour elles, pour qu'elles retrouvent leur part d'humanité. C'est cette même foi en Dieu et les hommes qui la poussera, 20 ans plus tard, à s'engager contre la peine de mort. En 1962, Jacques Vasseur, le bourreau qui a précipité sa déportation et l'assassinat de son fiancé, est arrêté après 17 ans de cavale. À son procès, Noëlla Rouget écrit au président du tribunal pour le supplier de ne pas le condamner à mort. (Texte : laliberit.ch)

Noëlla Rouget est décédée le 22 novembre 2020. Elle avait cent ans.

« Noëlla Rouget – la déportée qui a fait gracier son bourreau », par Brigitte Exchaquet-Monnier et Eric Monnier, Tallandier 2020

À commander dans la librairie ou en ligne sur laliberit.ch.

« Invisible », une BD documentaire



Le docu-comique « Invisible » raconte l'histoire de Kidane, un réfugié érythréen. À travers son histoire, Ursula Yelin donne à voir une Suisse fortement rigide envers celles et ceux qui sont débouté(e)s et ne peuvent pas rentrer chez elles-eux, mais qui, d'un autre côté, n'hésite pas à brandir la carte de sa « tradition humanitaire » sur le devant de la scène internationale ... (Texte : asile.ch)

« Invisible », une BD documentaire de Ursula et Barbara Yelin, auto-édition. Prix indicatif à partir de 10 CHF.

À commander auprès de asile.ch :
bit.ly/BD-Invisible



Succès du programme contre la détention préventive abusive

Trois ans après son lancement, le bilan du programme de lutte contre la détention préventive abusive (DPA) mené par notre faitière FIACAT impressionne : plus de 600 personnes ont été remises en liberté et 2300 détenu(e)s ont bénéficié d'un accompagnement juridique dans trois pays d'Afrique.

La FIACAT a lancé son programme de lutte contre la détention préventive abusive en 2017 au Congo-Brazzaville, en Côte d'Ivoire et à Madagascar.

L'impulsion a été donnée par des activistes locaux de l'ACAT, qui avaient constaté que la détention préventive abusive contribuait fortement à la surpopulation carcérale. On parle de détention préventive abusive lorsque les dispositions et les délais ancrés dans la loi concernant la détention préventive ne sont pas respectés. Il s'agit d'une atteinte à la présomption d'innocence. En pratique, de nombreuses personnes croupissent en prison des mois ou des années durant, dans des conditions précaires, sans

qu'une décision définitive n'ait été prononcée lors d'un procès.

Le programme prévoit que des bénévoles de l'ACAT rendent visite à des détenu(e)s pour se faire une idée de leur situation. Pour les détenu(e)s, ces visites représentent souvent un lien social vital avec l'extérieur, à plus forte raison depuis que les visites de proches sont interdites en raison de la pandémie du coronavirus. Les entretiens permettent cependant aussi d'identifier des cas de détention préventive abusive. Les dossiers ainsi constitués sont transmis à des avocat(e)s, qui s'efforcent ensuite d'obtenir la libération des personnes concernées.

Les bénévoles de l'ACAT profitent aussi de ces visites pour approvisionner les prisons en articles de première nécessité – un apport plus indispensable que jamais depuis le début de la pandémie.

Par ailleurs, le programme sensibilise le grand public et propose des formations pour le personnel judiciaire et pénitentiaire ainsi que pour les personnes intéressées. Les autorités sont également soutenues dans la mise en œuvre des recommandations émanant d'organisations régionales et internationales. KDB

En savoir plus :
bit.ly/FIACAT-DPA



PRIÈRE

Dans notre prière

Dans notre prière, Seigneur,
nous voulons te dire
que nous avons besoin de toi.
Sois notre consolation,
et console toi-même
ceux dont la douleur
nous laisse sans voix.
Amen.

PHILIPPE Nicolet, dans *Pain de ce Jour*,
14 octobre 1996

APPEL

Projet de recherche : participant(e)s recherché(e)s

Des chercheuses de l'Institut de Psychologie de l'Université de Lausanne mènent un projet de recherche sur les disparitions forcées pendant les dictatures latino-américaines. Elles cherchent **des participant(e)s ayant un(e) proche qui a été enlevé(e) dans le cadre de la dictature en Amérique Latine et qui a disparu au Chili, en Argentine, au Brésil, en Bolivie, en Uruguay ou au Paraguay.**

La participation à cette recherche consiste en une rencontre d'environ une heure et demie. La participation est entièrement volontaire.

En savoir plus :
bit.ly/DisparitionsForcées



IMPRESSUM

Éditrice ACAT-Suisse • **Rédaction** Ruth Blum (RB), Katleen De Beukeleer (KDB, coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Dominique Joris (DJ, appels urgents, d.joris@acat.ch), Bettina Ryser (BR) • **Conception** Katleen De Beukeleer • **Traduction** Solenne Rocher • **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen • **Prochaine édition** Mi-mars 2021

ACAT-Suisse – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
Speichergasse 29 • Case postale • CH-3001 Berne
Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch
IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7



**Votre don en
bonnes mains.**